

Déclaration Publique d'Intérêts

Le 08/09/2025 15:12:05

Je soussigné(e) **XUEREB Fabien** né(e) **XUEREB Fabien**

Reconnais avoir pris connaissance de l'obligation de déclarer tout lien d'intérêts, direct ou par personne interposée, que j'ai ou ai eu au cours des cinq dernières années, avec les entreprises, établissements ou organismes dont les activités, les techniques et les produits entrent dans le champ de compétence, en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, de l'organisme/des organismes au sein duquel/desquels j'exerce mes fonctions ou ma mission, ou de l'instance/des instances collégiale(s), commission(s), conseil(s), groupe(s) de travail dont je suis membre ou auprès duquel/desquels je suis invité(e) à apporter mon expertise, ainsi qu'avec les sociétés ou organismes de conseil intervenant dans les mêmes secteurs.

Il m'appartient, à réception soit de l'ordre du jour de chaque réunion pour laquelle je suis sollicité(e), soit de l'expertise que l'organisme souhaite me confier, de vérifier si l'ensemble de mes liens d'intérêts sont compatibles avec ma présence lors de tout ou partie de cette réunion ou avec ma participation à cette expertise. En cas d'incompatibilité, il m'appartient d'en avertir l'interlocuteur désigné au sein de l'institution et, le cas échéant, le président de séance avant sa tenue. En cas de conflits d'intérêts, ma présence est susceptible d'entacher d'irrégularité les décisions, recommandations, références ou avis subséquents et d'entraîner leur annulation.

J'indique mon numéro RPPS (répertoire partagé des professionnels de santé), si je suis un professionnel de santé : 10001592582

Je m'engage à actualiser ma DPI à chaque modification de mes liens d'intérêts. En l'absence de modification, je suis tenu(e) de vérifier ma DPI au minimum annuellement.

Article L. 1454-2 du code de la santé publique : « Est puni de 30 000 euros d'amende le fait pour les personnes mentionnées au I et II de l'article L. 1451-1 et à l'article L. 1452-3 d'omettre, sciemment, dans les conditions fixées par ce même article, d'établir ou de modifier une déclaration d'intérêts afin d'actualiser les données qui y figurent ou de fournir une information mensongère qui porte atteinte à la sincérité de la déclaration. »

1. Activité(s) principale(s), rémunérée(s) ou non, exercée(s) actuellement et au cours des 5 dernières années, à temps plein ou à temps partiel

Activité(s) salariée(s)

CHU DE BORDEAUX

Adresse : 12 rue Dubernat

33404 TALENCE FRANCE

Fonction : MCU-PH-Pharmacien

Période : 01/09/2012 à aujourd'hui

Spécialité : Pharmacie clinique

Lieu d'exercice : Pharmacie, Pôle des produits de Santé, Groupe Hospitalier Sud Haut-Lévêque, CHU de Bordeaux, Avenue de Magellan 33604 PESSION FRANCE

UNIVERSITÉ DE BORDEAUX / UFR DE PHARMACIE

Adresse : Site Carrere, 146 rue Léo Saignat, Bordeaux 33076 BORDEAUX FRANCE

Fonction : MCU-PH-Pharmacien

Période : 01/09/2012 à aujourd'hui

Spécialité : Pharmacie clinique

Activité(s) libérale(s)

CO-RÉDACTEUR EN CHEF DE LA REVUE « LE PHARMACIEN CLINICIEN » (REVUE DE LA SFPC, DE L'ANEPC ET DU CNHIM)

Établissement : ELSEVIER (Editeur)

Siège social : 65 rue Camille Desmoulins, 92130 Issy - les - Moulineaux, France

Adresse : Lieu d'exercice : Université de Bordeaux/CHU de Bordeaux (activité entièrement dématérialisée) 92130 ISSY LES MOULINEAUX FRANCE

Période : 01/01/2022 à aujourd'hui

Spécialité : Pharmacie clinique

2. Activité(s) exercée(s) à titre secondaire

2.1. Participation à une instance décisionnelle d'un organisme public ou privé dont l'activité, les techniques ou les produits entrent dans le champ de compétence, en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, de l'organisme/des organismes ou de l'instance/des instances collégiale(s), objet(s) de la déclaration

ASSOCIATION NATIONALE DES ENSEIGNANTS EN PHARMACIE CLINIQUE (ANEPC)

Fonction occupée : Membre

Rémunération : aucune

Période : 01/07/2016 à aujourd'hui

GROUPEMENT DES ENSEIGNANTS DE PHARMACOCINÉTIQUE (GEPK)

Fonction occupée : Membre

Rémunération : aucune

Période : 01/01/2015 à aujourd'hui

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE PHARMACIE CLINIQUE (SFPC)

Fonction occupée : Membre

Rémunération : aucune

Période : 01/02/2009 à aujourd'hui

2.2. Activité(s) de consultant, de conseil ou d'expertise exercée(s) auprès d'un organisme public ou privé entrant dans le champ de compétence, en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, de l'organisme/des organismes ou de l'instance/des instances collégiale(s), objet(s) de la déclaration

Je n'ai pas de lien d'intérêts à déclarer dans cette rubrique

2.3. Participation(s) à des travaux scientifiques et études pour des organismes publics ou privés entrant dans le champ de compétence, en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, de l'organisme/des organismes ou de l'instance/des instances collégiale(s), objet(s) de la déclaration

2.3.1 Participation à des essais et études

CHU DE BORDEAUX

Organisme financeur : Roche

Sujet : Etude de la relation entre la pharmacocinétique du vismodégb et les données de tolérance : étude pilote à l'optimisation thérapeutique chez des patients atteints de Carcinome basocellulaire
OPTIVISMO-1

Type d'étude : Etude monocentrique

Votre rôle : Co-investigateur

Rémunération : À l'organisme (CHU de Bordeaux (DRCI))

Montant perçu (Organisme) : Total 19 900 euros

Période : 01/01/2018 à aujourd'hui

2.3.2 Autres travaux scientifiques

Je n'ai pas de lien d'intérêts à déclarer dans cette rubrique

2.4. Rédaction d'article(s) et intervention(s) dans des congrès, conférences, colloques, réunions publiques diverses ou formations organisés ou soutenus financièrement par des entreprises ou organismes privés entrant dans le champ de compétence, en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, de l'organisme/des organismes ou de l'instance/des instances collégiale(s), objet(s) de la déclaration

2.4.1 Rédaction d'article(s)

Je n'ai pas de lien d'intérêts à déclarer dans cette rubrique

2.4.2 Intervention(s)

Je n'ai pas de lien d'intérêts à déclarer dans cette rubrique

2.5. Invention ou détention d'un brevet ou d'un produit, procédé ou toute autre forme de propriété intellectuelle non brevetée en relation avec le champ de compétence, en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, de l'organisme/des organismes ou de l'instance/des instances collégiale(s), objet(s) de la déclaration

Je n'ai pas de lien d'intérêts à déclarer dans cette rubrique

3. Direction d'activités qui ont bénéficié d'un financement par un organisme à but lucratif dont l'objet social entre dans le champ de compétence, en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, de l'organisme/des organismes ou de l'instance/des instances collégiales, objet(s) de la déclaration

Je n'ai pas de lien d'intérêts à déclarer dans cette rubrique

4. Participations financières directes, sous forme d'actions ou d'obligations détenues et gérées directement ou de capitaux propres dans le capital d'une société dont l'objet social entre dans le champ de compétence, en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, de l'organisme/des organismes ou de l'instance/des instances collégiales, objet(s) de la déclaration

Je n'ai pas de lien d'intérêts à déclarer dans cette rubrique

5. Proches parents ayant des activités ou des intérêts financiers dans toute structure dont l'objet social entre dans le champ de compétence, en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, de l'organisme/des organismes ou de l'instance/des instances collégiale(s), objet(s) de la déclaration

Je n'ai pas de lien d'intérêts à déclarer dans cette rubrique

6. Fonctions et mandats électifs exercés actuellement

Je n'ai pas de lien d'intérêts à déclarer dans cette rubrique

7. Autre lien, dont vous avez connaissance, qui est de nature à faire naître des situations de conflits d'intérêts

RÉUNION SCIENTIFIQUE "L'INFECTIOLOGIE DANS TOUS SES ÉTATS !", HÔTEL ARCANSE ARCACHON LES 21 ET 22 MARS 2025 : INVITATION À UN COLLOQUE SANS INTERVENTION, SANS RÉMUNÉRATION, MAIS AVEC PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DÉPLACEMENT/HÉBERGEMENT/INSCRIPTION (PAS DE RÉMUNÉRATION)

Commentaire : Prise en charge par MSD des frais de déplacement (60 euros) + hébergement (165 euros) + frais de repas (115 euros) + inscription au congrès (0 euros) : 340 euros (convention/Contrat de participation à une manifestation)

Montant perçu : Total 340 euros

Période : 21/03/2025 - 22/03/2025

CONGRÈS ADPHSO-LAROPHA (GRUISSAN) : INVITATION À UN COLLOQUE SANS INTERVENTION, SANS RÉMUNÉRATION, MAIS AVEC PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DÉPLACEMENT/HÉBERGEMENT/INSCRIPTION (PAS DE RÉMUNÉRATION)

Commentaire : Prise en charge par Pfizer des frais de déplacement (167.4 euros) + hébergement (286.40 euros) + inscription au congrès (210 euros) : 663.80 euros (convention Contrat de participation à une manifestation)

Montant perçu : Total 664 euros

Période : 19/06/2024 - 21/06/2024

CONGRÈS SFPC (20ÈME CONGRÈS DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE PHARMACIE CLINIQUE, TOULOUSE) : INVITATION À UN COLLOQUE SANS INTERVENTION, SANS RÉMUNÉRATION, MAIS AVEC PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DÉPLACEMENT/HÉBERGEMENT/INSCRIPTION (PAS DE RÉMUNÉRATION)

Commentaire : Prise en charge par Celtrion des frais de déplacement (134 euros), hébergement (412.41 euros, inscription au congrès (412.50 euros) : total 958.91 euros (convention/contrat de participation à une manifestation)

Montant perçu : Total 959 euros

Période : 10/03/2024 - 13/03/2024

JOURNÉE RÉGIONALE FÉDÉRATION PHARMACEUTIQUE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE D'OCCITANIE : INVITATION À UN COLLOQUE SANS INTERVENTION, SANS RÉMUNÉRATION, MAIS AVEC PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE RESTAURATION UNIQUEMENT (PAS DE RÉMUNÉRATION)

Commentaire : Prise en charge par NOVO NORDISK des frais de restauration uniquement (50 euros) : Total 50 euros (sur convention /Contrat de participation à une manifestation de 215 euros = montant prévisionnel)

Période : 15/10/2022 - 15/10/2022

CONGRÈS SFPC (19ÈME CONGRÈS DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE PHARMACIE CLINIQUE, STRASBOURG) : INVITATION À UN COLLOQUE SANS INTERVENTION, SANS RÉMUNÉRATION, MAIS AVEC PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DÉPLACEMENT/HÉBERGEMENT/INSCRIPTION (PAS DE RÉMUNÉRATION)

Commentaire : Prise en charge par KYOWA KIRIN des frais de déplacement (147 euros) + hébergement (361 euros) + inscription au congrès (390 euros) : Total 898 euros (convention/Contrat de participation à une manifestation)

Période : 13/03/2022 - 16/03/2022

FORMATION PROCESS COM, SANS INTERVENTION, SANS RÉMUNÉRATION

Commentaire : Prise en charge par GILEAD des frais de formation : 240 euros (FORMATION)

Période : 05/11/2019 - 05/11/2019